

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 26  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32

Abstentions : 0  
Exprimés : 32  
Pour : 32  
Contre : 0

N°2019-34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi onze Avril à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le cinq Avril deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Louis Furlaud, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

**Suppléants présents** : Stéphane Malivert.

**Pouvoirs** : Magdaleina Fredon à Guy Ratinaud, Guy Baudrier à Pascal Raffier, Alain Blond à Marie-Laurence Morange, Françoise Piquet à Paola Gaboriau, Joël Vilard à Nathalie Marchadier, Véronique Bindé à Louis Furlaud,

**Secrétaire de séance** : Pascal Raffier

**Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le maire de Cognac-la-Forêt : mise à disposition du local accueillant la future médiathèque.**

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Ouest Limousin souhaite, en partenariat avec la commune de Cognac-la-Forêt, réorganiser le local de l'ancien bureau de poste et le transformer en médiathèque.

Afin de formaliser les conditions d'utilisation de ce local municipal par les services de la Communauté de Communes, un projet de convention a été rédigé. Ce projet a été adressé à chacun des conseillers communautaires, et est joint en annexe à la présente délibération.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer avec monsieur le Maire de Cognac-la-Forêt le projet de convention portant mise à disposition du local accueillant la médiathèque, et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Pour le Président empêché,  
Le Premier Vice-président,  
Dominique GERMOND